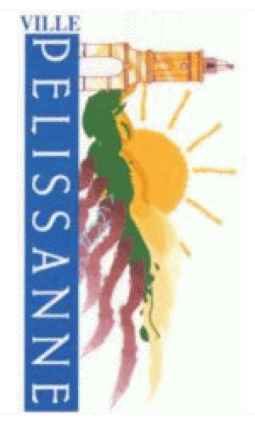
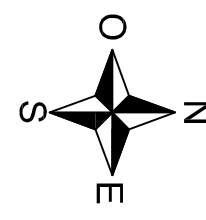


LEGENDE

- Limite de zone
- UA** Nom de la zone
- Emplacement Réserve pour équipement public, voie, ouvrage ou espace vert article L.123-1-8°
- Numéro de l'emplacement réservé pour ouvrage public
- Numéro de l'emplacement réservé pour voirie
- Emprise
- Servitude de localisation pour équipement public, voie, ouvrage ou espace vert article L.123-2-C
- Numéro de la servitude de localisation
- Sentiers piétons ou itinéraires cyclables à conserver, modifier ou créer article L.123-1-6°
- Emplacement Réserve en faveur de la mixité sociale - article L.123-2b
- Numéro de l'emplacement réservé en faveur de la mixité sociale
- Périmètre de mixité sociale - article L.123-1-16°
- Numéro du périmètre de mixité sociale
- Périmètre de protection commerciale - article L.123-1-7bis
- Espace Boisé Classé - article L.130-1
- Protection des boisements - article L.123-1-7°
- Numéro de la protection des boisements
- Périmètre de protection immédiate de captages
- Périmètre de protection rapprochée de captages
- Périmètre de protection éloignée de captages
- Secteur de risques géologiques
- Bande de recul (article 6 du Règlement)
- Bande de retrait (article L.111-4 du CU)
- 25 m Largeur de la marge de recul
- 75 m Largeur de la bande de retrait
- Classement des voies bruyantes (art.66 préfectoral)



Plan Local d'Urbanisme de Pelissanne
Document Graphique

B & R Ingénierie Urbanisme 12800 AIX EN PROVENCE France Email: info@brurbanisme.fr	DATE Mars 2011	ÉCHELLE 1/5000	NUMÉRO 0002-2
---	-------------------	-------------------	------------------

